

22/07/2013 19:13:00

Tourisme: Pinel signe les premiers "contrats de destination" nouvelle formule

PARIS (France), 22 juil 2013 (AFP) - La ministre du Tourisme Sylvia Pinel a signé dans le Tarn-et-Garonne et en Alsace les premiers "contrats de destination" censés améliorer la fréquentation touristique autour de thématiques en associant public et privé, a annoncé lundi son ministère.

Le contrat signé lundi en Alsace, conclu pour trois ans, vise à améliorer le tourisme d'affaires dans la région. Il réunit des partenaires publics (Etat, collectivités locales...) et privés, dont les aéroports de Strasbourg et de Bâle-Mulhouse, la SNCF, le Groupement des hôteliers de chaîne, l'Union des métiers de l'hôtellerie-Alsace, la SNCF, le Strasbourg Convention Bureau ou encore la société Colmar **Congrès**.

Il ambitionne de créer une offre de tourisme d'affaires "ciblée et attractive sur le marché national et international", parce que "cohérente et lisible", en prenant en compte "l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux", selon un communiqué du ministère du Tourisme. Et ce, "en mutualisant les moyens humains, techniques et financiers".

L'un des objectifs est de favoriser l'accueil de congrès, conventions et séminaires et "d'augmenter de 15% les nuitées hôtelières sur trois ans", a précisé une porte-parole du ministère interrogée par l'AFP.

Plus largement, ce contrat de destination vise à "faire progresser l'activité économique de tous les professionnels du tourisme d'affaires" en Alsace, des transporteurs aux hébergeurs en passant par les agences d'événementiel, de réception, etc.

Quant au contrat de destination "Tarn et Garonne", signé samedi, il vise à développer le tourisme d'itinérance, autour des véloroutes notamment mais aussi des activités sur l'eau, de la gastronomie, des produits du terroir, "du patrimoine bâti et artistique" et des artisans d'art, a dit la porte-parole.

Mme Pinel avait annoncé le principe de ces contrats de destinations nouvelle formule, estimant qu'il n'existait jusque-là aucun dispositif efficace permettant aux acteurs locaux de se fédérer pour construire une offre ciblée.

Elle entend les étendre sur l'ensemble du territoire français. "L'objectif est que (ce dispositif) soit souple pour être efficace, il faut dimensionner l'offre en fonction du territoire", avait dit la ministre à l'AFP en avril.

Chaque contrat de destination fera l'objet d'une évaluation annuelle et de nouveaux partenaires pourront les rejoindre en cours de route.

D'autres contrats sont en cours d'élaboration, précise le ministère, dont l'un en Bourgogne, qui sera centré sur les thèmes de l'oenotourisme, du patrimoine naturel et culturel et de l'itinérance. Un autre portera sur le tourisme de mémoire dans les territoires de l'ancienne ligne de front de la guerre de 14-18.

ak/cb/DS